



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE
VIOHALCO SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Viohalco SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.247.750.564 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 125.371.234.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Point clé de l'audit: Test de perte de valeur sur les immobilisations financières (participations aux entreprises liées)

Description du point clé de l'audit

Le compte du bilan 280/1 de Viohalco SA au 31 décembre 2021 inclut des participations aux entreprises liées pour un montant de EUR 1.150.640.849.

Nous considérons le test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées comme étant le plus important à notre audit dans la mesure où la section comptable y-relative représente un montant significatif du total de l'actif. De plus, une telle évaluation de la perte de valeur implique un niveau de jugement important de la part du management, dans le cas d'une quelconque réduction de valeur à caractère permanent, considération faite des résultats futurs et des flux de trésorerie générés des sociétés sous-jacentes.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Pour l'analyse du test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées, nous avons obtenu l'évaluation du management dans laquelle la valeur de l'actif net ou la valeur d'utilité a été considérée.

En analysant l'évaluation du management relative à la perte de valeur, nous nous sommes concentrés sur la raisonnable et l'impact des hypothèses principales incluant les projections des flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les prévisions spécifiques à l'entreprise.

En réalisant le travail décrit précédemment, nous avons utilisé nos experts internes de valorisation afin de challenger et partager des données de marché externes pour évaluer la raisonnable des hypothèses utilisées par le management.

De plus, nous avons apprécié si les modèles d'évaluation utilisés ont été appliqués de manière systématique dans le cadre du processus de clôture financière.

Tout en reconnaissant que les projections des flux de trésorerie et l'évaluation de perte de valeur reposent toutes deux de manière inhérente sur le jugement, nous estimons que les hypothèses utilisées par le management, dans l'évaluation du caractère permanent de la réduction de valeur, sont raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière est incluse dans la section 'H -Rapport d'informations non financières' du rapport annuel sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière la Société s'est basée sur « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Diegem, le 20 avril 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Daelman', is written over a horizontal line.

Marc Daelman
Réviseur d'Entreprises



VIOHALCO SA

**Rapport d'examen limité du commissaire de l'état
résumant la situation active et passive dans le
cadre de la distribution d'un acompte sur
dividende (art. 7:213 du CSA)**

Le 25 mai 2021



A l'attention du Conseil d'administration

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE DE L'ÉTAT RÉSUMANT LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE VIOHALCO SA DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE (ART. 7 :213 DU CSA)

Conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA ») et aux statuts de la société Viohalco SA (ci-après « Société »), nous émettons, en notre qualité de commissaire de la société, le rapport d'examen limité sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 avril 2021, destiné au conseil d'administration.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 avril 2021, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 avril 2021 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, selon les principes de l'article 3:1, § 1er, alinéa 1er du CSA, et du respect des conditions requises par l'article 7:213, alinéa 2, du CSA.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 avril 2021, qui fait apparaître un total du bilan d'EUR 1.259.108.305,94 et un résultat (bénéfice) de la période en cours d'EUR 125.340.705,88 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



Restriction d'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 7:213 du CSA et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Sint-Stevens-Woluwe, le 25 mai 2021

Le commissaire,
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Daelman', written over a faint horizontal line.

Marc Daelman
Réviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 30 avril 2021

VIOHALCO SA (BE GAAP)

BILAN AVANT REPARTITION

	codes	au 30.04.2021	
		(en euros)	(en euros)
ACTIF			
I. Frais d'établissements	20	12.547,88	
ACTIFS IMMOBILISES			
II. Immobilisations incorporelles	21/28	1.175.691.621,74	
III. Immobilisations corporelles	21	9.303,66	
A. Terrains et constructions	22/27	18.657.160,65	
B. Installations, machines et outillage	22	18.567.576,16	
C. Mobilier et matériel roulant	23	53.490,96	
D. Location-financement et droits similaires	24	36.093,53	
E. Autres immobilisations corporelles	25	-	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	26	-	
IV. Immobilisations financières	27	-	
A. Entreprises liées	28	1.157.025.157,43	
1. Participations	280/1	1.154.368.063,84	
2. Créances	280	1.154.368.063,84	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	281	-	
1. Participations	282/3	-	
2. Créances	282	-	
C. Autres immobilisations financières	283	-	
1. Actions et parts	284/8	2.657.093,59	
2. Créances et cautionnements en numéraire	284	2.636.865,33	
ACTIFS CIRCULANTS	285/8	20.228,26	
V. Créances à plus d'un an	29/58	83.404.136,32	
A. Créances commerciales	29	2.213.628,76	
B. Autres créances	290	-	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	291	2.213.628,76	
A. Stocks	3	-	
1. Approvisionnements	30/36	-	
2. En-cours de fabrication	30/31	-	
3. Produits finis	32	-	
4. Marchandises	33	-	
5. Immeubles destinés à la vente	34	-	
6. Acomptes versés	35	-	
B. Commandes en cours d'exécution	36	-	
VII. Créances à un an au plus	37	-	
A. Créances commerciales	40/41	2.294.942,52	
B. Autres créances	40	-186.654,04	
VIII. Placements de trésorerie	41	2.481.596,56	
A. Actions propres	50/53	50.000.000,00	
B. Autres placements	50	-	
IX. Valeurs disponibles	51/53	50.000.000,00	
X. Comptes de régularisation	54/58	28.030.951,02	
	490/1	864.614,02	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.259.108.305,94	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
I. Capital	10/15	1.242.819.390,10	
A. Capital souscrit	10	141.893.811,46	
B. Capital non appelé (-)	100	141.893.811,46	
II. Primes d'émission	101	-	
III. Plus-values de réévaluation	11	528.112.518,17	
IV. Réserves	12	21.054.318,85	
A. Réserve légale	13	389.364.585,46	
B. Réserve indisponible	130	32.717.116,75	
1. Pour actions propres	131	2.650.575,51	
2. Autres	1310	-	
C. Réserves immunisées	1311	2.650.575,51	
D. Réserves disponibles	132	353.996.893,20	
V. Bénéfice reporté	133	-	
Bénéfice / (Perte) reporté(e) (+)/(-) au 31.12.2020	14	162.394.156,16	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-) (01.01.2021-30.04.2021)	15	37.053.450,28	
VI. Subsides en capital	163/5	125.340.705,88	
COMPTE COURANT	168	-	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
VII. A. Provisions pour risques et charges	17/49	15.731.034,45	
1. Pensions et obligations similaires	17	-	
4. Autres risques et charges	170/4	-	
B. Impôt différé	175	-	
DETTES	176	-	
VIII. Dettes à plus d'un an	178/9	-	
A. Dettes financières	42/48	15.731.034,45	
B. Dettes commerciales	42	-	
C. Acomptes reçus sur commandes	43	-	
D. Autres dettes	430/8	-	
IX. Dettes à un an au plus	439	-	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	44	2.047.795,85	
B. Dettes financières	440/4	2.047.795,85	
1. Etablissements de crédit	441	-	
2. Autres emprunts	46	-	
C. Dettes commerciales	45	8.100.699,56	
1. Fournisseurs	450/3	8.047.158,32	
2. Effets à payer	454/9	53.541,24	
D. Acomptes reçus sur commandes	47/48	5.582.539,04	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	492/3	557.881,39	
1. Impôts			
2. Rémunérations et charges sociales			
F. Autres dettes			
X. Comptes de régularisation			
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.259.108.305,94	

REGLES D'EVALUATION**VIOHALCO SA**

Les règles d'évaluations sont établies en conformité avec l'AR du 30 janvier 2001.

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.

Les taux annuels suivants sont appliqués:

- Terrains : non amortis
- Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
- Installations et aménagements : 10 %
- Mobilier : 10% à 20 %
- Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
- Matériel roulant : 10% à 25 %
- Autre matériel : 10% à 20 %

Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

4. Immobilisations financières

Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.

Cette évaluation est basée sur les principes suivants:

- "Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).
- "Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non-cotées.
- Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.
- La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.
- Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.
5. Créances à plus d'un an et à un an au plus
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.
6. Placements de trésorerie
Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.
- Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.
- A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.
- Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.
7. Provisions pour risques et charges
Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.
8. Actifs et passifs libellés en devises
Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.
9. Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)
Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.
- Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaires et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

10. Covid-19, événement postérieur à la clôture et continuité d'activité

Une reprise progressive des opérations commerciales normales pour les sociétés de Viohalco est attendue, suite au déploiement des vaccins contre la Covid-19 à travers le monde et à l'assouplissement ultérieur des restrictions, bien que le calendrier de cette reprise soit difficile à prévoir.

Le modèle d'entreprise et la structure diversifiée de Viohalco ont prouvé la résistance de ses entreprises à des conditions opérationnelles volatiles et devraient faciliter la poursuite de la croissance. Les objectifs stratégiques des sociétés de Viohalco restent inchangés. Il s'agit d'optimiser la capacité de production et l'offre de produits par le biais d'une innovation continue, d'accroître la pénétration des marchés existants et nouveaux, de maintenir une approche marketing et du développement de produits orientée vers le client, d'améliorer l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et en contrôlant les coûts.

Enfin, l'objectif des entreprises est d'assurer à tout instant la sécurité et le développement de leurs employés, ainsi que la production responsable et le développement durable dans toutes les activités.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **VIOHALCO**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Marnix**N°: **30**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles 1**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0534.941.439

DATE **15-Sep-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

les COMPTES ANNUELS en **EUROS**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **31-May-22**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-Jan-21

au

31-Dec-21

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-Jan-20

au

31-Dec-20

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **62**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.18.2, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Evangelos MOUSTAKAS**Vice-Président exécutif**

Signature
(nom et qualité)

Stratos THOMADAKIS**CFO**

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BEDORET Xavier

Rue Cloqueau 16, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

BLAMPAIN Bernadette

Venelle des Coquelets 4, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

BREEDEN Kay

LaBranch street 4901, 77004 Houston, Etats-Unis d'Amérique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

CHRISTODOULOU Efthimios

Alexandrou Soutsou 19, 10671 Athènes, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

FAULX Jean-Charles

Avenue de la Grande Boucle 13, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

KRON Patrick

Avenue Foch 86, 75116 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

de LAUNOIT Astrid

rue du Coq 94A, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

MER Francis

Rue Bobierre de Vallière 9, 92310 Bourg-la-Reine, France

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

MOLOKOTOS Thanasis

North Park Ave 72, CT06612 Easton CT, Etats-Unis d'Amérique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MOUSTAKAS Evangelos

3ème Septembriou Str. 129, 11251 Athens, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

STASSINOPOULOS Ippokratis Ioannis

Rue Karkavitsa 4, 15452 Psihico, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

STASSINOPOULOS Michail

Rue Agamemnonos 8, 15231 Halandri, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

STASSINOPOULOS Nikolaos

Lisière du Golf, Route des Anémones 16, 3963 Crans-Montana, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

STEINER STASSINOPOULOS Marion

Haglistrasse 8, 6315 Oberageri, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

ZAKOS Margaret

Ontario street 185, boîte 1306, K7L2Y7 Kingston, Canada

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2021, fin: 31/05/2022

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009

Mandat: Commissaire, début: 28/05/2019, fin: 31/05/2022

Représenté par:

1. Daelman Marc

Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01579

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		57.191
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.172.004.134</u>	<u>1.094.555.343</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	6.614	10.666
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	18.624.748	19.082.618
Terrains et constructions		22	18.500.985	18.970.555
Installations, machines et outillage		23	97.772	59.112
Mobilier et matériel roulant		24	25.991	52.951
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.153.372.772	1.075.462.059
Entreprises liées	6.15	280/1	1.150.640.849	1.072.741.718
Participations		280	1.150.640.849	1.039.963.526
Créances		281		32.778.192
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.731.923	2.720.341
Actions et parts		284	2.695.264	2.631.613
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	36.659	88.728

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	75.746.430	30.299.730
Créances à plus d'un an		29	2.213.629	2.213.629
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.213.629	2.213.629
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.432.593	6.114.743
Créances commerciales		40	453.955	3.758.106
Autres créances		41	1.978.638	2.356.637
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	65.000.000	20.000.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	65.000.000	20.000.000
Valeurs disponibles		54/58	5.271.181	1.101.218
Comptes de régularisation	6.6	490/1	829.027	870.140
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.247.750.564	1.124.912.264

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.216.930.942	1.117.478.684
Apport	6.7.1	10/11	670.006.330	670.006.330
Capital		10	141.893.812	141.893.812
Capital souscrit		100	141.893.812	141.893.812
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11	528.112.518	528.112.518
Primes d'émission		1100/10	528.112.518	528.112.518
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	21.054.319	21.054.319
Réserves		13	389.364.585	389.364.585
Réserves indisponibles		130/1	35.367.692	35.367.692
Réserve légale		130	32.717.117	32.717.117
Réserves statutairement indisponibles		1311	2.650.575	2.650.575
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	353.996.893	353.996.893
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	136.505.708	37.053.450
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>30.819.622</u>	<u>7.433.580</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		71.905
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		71.905
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	30.451.286	7.031.662
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.705.770	1.335.205
Fournisseurs		440/4	1.705.770	1.335.205
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	5.046.055	131.026
Impôts		450/3	4.961.615	45.833
Rémunérations et charges sociales		454/9	84.440	85.193
Autres dettes		47/48	23.699.461	5.565.431
Comptes de régularisation	6.9	492/3	368.336	330.013
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.247.750.564	1.124.912.264

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	760.883	434.606
Chiffre d'affaires	6.10	70	309.641	344.235
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	89.456	90.301
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	361.786	70
Coût des ventes et des prestations		60/66A	7.336.830	5.673.322
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	4.971.487	3.661.370
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.155.387	1.043.112
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	216.034	413.050
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	993.922	555.790
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-6.575.947	-5.238.716

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	143.464.163	17.406.586
Produits financiers récurrents		75	122.613.368	14.054.852
Produits des immobilisations financières		750	122.474.542	14.021.828
Produits des actifs circulants		751	138.826	32.433
Autres produits financiers	6.11	752/9		591
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	20.850.795	3.351.734
Charges financières		65/66B	6.716.882	2.125.394
Charges financières récurrentes	6.11	65	98.634	48.373
Charges des dettes		650	3.602	45.889
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	95.032	2.484
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	6.618.248	2.077.021
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	130.171.334	10.042.476
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	4.800.100	1.498.872
Impôts		670/3	4.800.100	1.498.872
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	125.371.234	8.543.604
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	125.371.234	8.543.604

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	162.424.684	42.237.246
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	125.371.234	8.543.604
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	37.053.450	33.693.642
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	136.505.708	37.053.450
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	25.918.976	5.183.796
Rémunération de l'apport		694	25.918.976	5.183.796
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.192
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	57.192	
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)		
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.922.174
8022		
8032		
8042		
8052	3.922.174	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.911.508
8072	4.053	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	3.915.561	
211	<u>6.613</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.692.539
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	69.700	
Cessions et désaffectations	8171	439.448	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	19.322.791	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	721.984
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	99.840	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	18	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	821.806	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>18.500.985</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	163.667

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 60.389

Cessions et désaffectations

8172

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 224.056

Plus-values au terme de l'exercice

8252P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P xxxxxxxxxxxxxxx

104.555

Mutations de l'exercice

Actés

8272

21.729

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322 126.284

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23) 97.772

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.001.462

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 6.262

Cessions et désaffectations

8173 163.316

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8183

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193 844.408

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
-------	-----------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8243

Plus-values au terme de l'exercice

8253

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	948.511
-------	-----------------	---------

Mutations de l'exercice

Actés

8273 33.222

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303 163.316

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8313

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323 818.417

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24)	<u>25.991</u>	
------	---------------	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.084.689.278
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	157.862.026	
Cessions et retraits	8371	40.719.284	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.201.832.020	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	44.725.752
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	6.601.141	
Reprises	8481	73.826	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	61.896	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	51.191.171	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>1.150.640.849</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>32.778.192</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631	-32.778.192	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u></u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u></u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.676.414
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	71.768	
Cessions et retraits	8373	8.116	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	5.740.066	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.044.802
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	3.044.802	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>2.695.264</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>88.728</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	16.985	
Remboursements	8593	69.054	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>36.659</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
FLOCOS Société anonyme Georges Street 20-22 10682 Athens Grèce	Actions nominatives	911.640	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	596.772	-454.455
ANAMET Société anonyme Nesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	14.659	73,82	23,73	31/12/2021	EUR	6.358.868	-1.247.282
ATTIKI Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.100	75,00	0,00	31/12/2021	EUR	1.045.897	915.871
METALCO Société anonyme N. Vaptzarov Blvd.East Park Trade Center 3A 1407 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	1.006.920	100,00	0,00	31/12/2021	BGN	19.357.778	-139.428
VITROUVIT Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	213.869	81,34	18,42	31/12/2021	EUR	9.002.132	1.543.090
TEKA SYSTEMS Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	982.566	85,72	0,00	31/12/2021	EUR	5.162.903	2.274.864

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ANTIMET Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	112.235	23,04	76,96	31/12/2021	EUR	489.645	255.184
SOVEL Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	338.080	28,33	64,62	31/12/2021	EUR	115.895.252	35.022.336
ERLIKON Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	5.404	0,82	99,18	31/12/2021	EUR	7.231.875	733.546
SIDENOR STEEL INDUSTRY Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Action au porteur	1.094.740	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	23.106.634	17.182.950
STOMANA Société anonyme Voynishko Vastanie St 1 1 0 Pernik Bulgarie	Actions nominatives	1.158.219	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	115.549.997	32.145.151
BRIDGNORTH Société anonyme Stourbridge Rd 0 WV15 6 Bridgenorth Royaume-Uni	Actions	22.000.000	75,00	0,00	31/12/2021	GBP	91.987.890	-5.010.315

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
VIEXAL Société anonyme Himaras 16 151 25 Maroussi Grèce	Actions nominatives	2.310	73,33	22,61	31/12/2021	EUR	731.198	668.289
ETEM BULGARIA Société anonyme Bul Iliyanski 119A 1220 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	65.513.861	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	22.202.330	-1.966.749
ETEM COMMERCIAL Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.500	20,00	67,82	31/12/2021	EUR	13.599.247	-4.460.839
DIA. VI. PE. THIV Société anonyme VIPE Thisvis Viotias 0 32010 Domvrainia Grèce	Actions nominatives	55.420	53,01	38,53	31/12/2021	EUR	5.654.488	127.326
STEELMET ROMANIA Société anonyme Drumul Intre Tarlale 42 032982 Boekarest Roumanie	Actions nominatives	1	0,00	91,59	31/12/2021	EUR	5.607.590	307.071
INTERNATIONAL TRADE Société anonyme Rue du Trône 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0600.964.488	Actions nominatives	183.674	51,52	40,07	31/12/2021	EUR	35.903.780	116.723

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SOFIA MED Société anonyme Dimitar Peshev str. 1528 0 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	274.179	10,44	75,93	31/12/2021	EUR	117.773.987	29.120.921
CENERGY HOLDINGS Société anonyme Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles 1 Belgique 0649.991.654	Dématérialisées	151.710.878	79,78	0,00	31/12/2021	EUR	176.446.676	-1.199.684
VIENER Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	95.837	38,00	55,70	31/12/2021	EUR	2.507.880	724.089
ELVALHALCOR Société étrangère MESOGEION 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	318.111.475	84,78	0,00	31/12/2021	EUR	725.427.715	88.245.368
NOVAL PROPERTY REIC Société anonyme Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	195.424.203	79,02	8,27	31/12/2021	EUR	264.772.466	16.899.228

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	65.000.000	20.000.000
8686	65.000.000	20.000.000
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	141.893.812
(100)	141.893.812	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	141.893.811	259.189.761
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.834
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	259.185.927

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS RECUES PAR LA SOCIETE****VIOHALCO SA**

Sur base des déclarations de transparence communiquées à la société, les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2021 sont répartis comme suit :

- 30,31% détenus par Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, dont 7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de Président du Conseil de la Fondation KIKPE
- 27,43% détenus directement par Nikolaos Stassinopoulos
- 19,20% détenus directement et indirectement par Evangelos Stassinopoulos
- 7,01% détenus directement par Michail Stassinopoulos

Les dernières déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de Viohalco (www.viohalco.com).

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	16.042
450	4.945.573
9076	
9077	84.440

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	4	4
9087	3,4	3,4
9088	5.466	5.742
620	781.102	720.289
621	162.769	156.709
622	200.749	158.728
623	10.767	7.386
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	993.922	555.790
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	21.212.581	3.351.804
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	361.786	70
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	306.307	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	55.479	70
Produits financiers non récurrents	(76B)	20.850.795	3.351.734
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	73.825	2.742.198
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	19.881.534	
Autres produits financiers non récurrents	769	895.436	609.536
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	6.618.248	2.077.021
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	6.618.248	2.077.021
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	6.601.141	1.857.700
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	5	
Autres charges financières non récurrentes	668	17.102	219.321
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Les bénéfices de la succursale grecque sont exonérés par convention

Codes	Exercice
9134	4.799.506
9135	4.799.506
9136	
9137	
9138	593
9139	593
9140	
	122.664.579

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Excédent de RDT reportés

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	27.753.471
9142	20.859.455
	6.894.266
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	57.789	84.303
9146	57.789	86.835
9147	489.244	446.130
9148	1.907.817	726.859

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.150.640.849	1.072.741.718
Participations	(280)	1.150.640.849	1.039.963.526
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		32.778.192
Créances	9291	2.934.200	6.767.417
A plus d'un an	9301	2.213.629	2.213.629
A un an au plus	9311	720.571	4.553.788
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	730.730	1.034.513
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	730.730	1.034.513
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	122.354.117	13.876.277
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	160.000
95061	76.500
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

VIOHALCO SA

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluations sont établies en conformité avec l'AR du 30 janvier 2001.

1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

2.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

3.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.

Les taux annuels suivants sont appliqués:

- Terrains : non amortis
- Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
- Installations et aménagements : 10 %
- Mobilier : 10% à 20 %
- Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
- Matériel roulant : 10% à 25 %
- Autre matériel : 10% à 20 %

Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

4.Immobilisations financières

Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.

Cette évaluation est basée sur les principes suivants:

"Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).

"Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non-cotées.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.

Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.

5.Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

6.Placements de trésorerie

Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.

A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.

Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

7.Provisions pour risques et charges

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

8. Actifs et passifs libellés en devises

Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.

9. Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.

Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaires et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

En juin 2021, Viohalco SA a payé un dividende intérimaire brut de 0,01 euro par action, soit un dividende brut total de EUR 2.591.897,61.

VIOHALCO SA

Rapport de gestion sur les états financiers non consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels non consolidés de la Société, arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que nos constatations y relatives. Par le présent rapport, nous souhaitons également vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport ainsi que les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 ont été mis à votre disposition.

1. Vue d'ensemble, résultat et risques de la Société (art 3:6.§ 1er 1° du Code des sociétés et des associations)

1.1 Aperçu de l'année 2021 (au niveau Groupe)

En 2021, Viohalco a enregistré un chiffre d'affaires et une rentabilité solides, nombre de ses sociétés affichant une croissance impressionnante, malgré des défis constants. Les sociétés de Viohalco ont continué d'optimiser l'utilisation des actifs tout en mettant en œuvre des contrôles des coûts prudents dans le but de renforcer l'efficacité opérationnelle. La santé et le bien-être du personnel des sociétés de Viohalco sont restés une priorité principale ; aussi, les mesures visant à garantir la sécurité de tous les employés et des autres parties prenantes sont-elles restées en vigueur.

Dans le **segment Aluminium**, la division de laminage d'ElvalHalcor, Elval, a généré de la croissance au cours de l'année, en réagissant rapidement à l'amélioration de la demande du marché et en soutenant stratégiquement les secteurs qui favorisent la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique. Une capacité de production supplémentaire, fournie par le nouveau laminoir à chaud à quatre cages en tandem, a permis de renforcer l'avantage opérationnel d'Elval et d'optimiser son mix de produits. La deuxième phase du programme d'investissement, d'un montant de 100 millions d'euros, est en cours. Elle comprend le laminoir à froid à six cylindres et la nouvelle ligne de laquage. La rentabilité de Symetal s'est améliorée au fur et à mesure de son adaptation aux tendances du marché, avec l'augmentation des ventes d'emballages souples et d'opercules, alors que la demande des marchés américains et européens a augmenté et que la société a absorbé les pressions sur les coûts liées à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. En parallèle, la division automobile d'Etem Bulgaria a lancé son nouveau projet BMW et finalisé les investissements connexes en préparation, la partie industrielle de l'activité affichant une croissance significative. Chez Bridgnorth Aluminium, la demande a retrouvé les niveaux d'avant la pandémie, ce qui a eu un impact positif sur les volumes. Alors que la société a continué à développer son mix de produits au cours de l'année, la pression de l'inflation sur les coûts a résulté en une performance financière plus faible.

Le regain de confiance des marchés a entraîné des hausses de volume dans le **segment Cuivre**, avec une forte demande sur la plupart des marchés en début d'année qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. La majorité des sociétés du segment Cuivre ont enregistré de bonnes performances avec des volumes et une rentabilité en hausse. Halcor, la division cuivre et extrusion de cuivre d'ElvalHalcor, a enregistré une augmentation marginale de ses ventes de tubes en cuivre, mais une croissance significative de ses ventes de barres et de tubes en alliages, qui ont pleinement récupéré en termes de volumes et de

rentabilité. Le plan de croissance stratégique sur cinq ans de Sofia Med a maintenu le cap au cours de l'année, puisque les ventes de produits laminés en cuivre et en alliage de cuivre et de produits en cuivre extrudé ont continué à progresser pour une nouvelle année. La demande soutenue de fils émaillés a entraîné une augmentation des volumes de ventes de Cablel Wires.

Les performances du **segment Câbles** ont été très bonnes, reflétant une croissance solide des activités projets et produits. Toutes les usines ont maintenu un calendrier de production complet tout au long de l'année ce qui a eu pour effet d'accroître encore la rentabilité. Hellenic Cables a poursuivi ses efforts en matière d'appel d'offres et a remporté plusieurs nouveaux projets sur les marchés de l'éolien offshore et des interconnexions, ainsi que les contrats-cadres des principaux gestionnaires de réseaux de transport (GRT). Les volumes de ventes de l'unité de l'activité produits ont progressé grâce au redressement de la demande et à la réussite de la stratégie commerciale de l'unité. L'investissement dans l'usine de câbles sous-marins de Hellenic Cables à Corinthe pour étendre sa capacité de câbles d'interconnexion s'est poursuivi au cours de l'année et est presque terminé. À la fin de l'année, le carnet de commandes du segment a dépassé les 650 millions d'euros.

Le **segment Tubes d'acier** a connu une année difficile. La reprise de la consommation d'énergie après les niveaux très bas enregistrés pendant la pandémie, associée à une réduction de la capacité d'approvisionnement due au report ou à l'annulation de plusieurs projets de distribution de combustibles fossiles, a engendré des prix de l'énergie exceptionnellement élevés. Cependant, le second semestre 2021 a vu la reprise de plusieurs projets de gazoducs visant à faciliter le transfert du gaz naturel, le principal combustible intermédiaire de la transition énergétique mondiale. Les initiatives vouées à renforcer l'avantage concurrentiel de Corinth Pipework se sont poursuivies, notamment l'exécution d'un programme de qualifications des grandes entreprises énergétiques et le développement de gazoducs certifiés pour transporter jusqu'à 100 % d'hydrogène. Enfin, à la fin de l'année, le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 350 millions d'euros.

Le **segment Acier** a enregistré une hausse progressive de la demande au cours de l'année et a conservé sa position dominante sur le marché en Grèce, dans les Balkans et à Chypre. La combinaison de ces facteurs a conduit à une performance remarquable sur l'année qui, associée à l'apparition des résultats des efforts de réduction des coûts lancés en 2020, a permis d'améliorer fortement la rentabilité. Au cours de l'exercice, Sidenor a été le premier producteur d'acier en Grèce à recevoir la Déclaration environnementale de produit (« Environmental Product Declaration » ou EPD) pour ses produits en acier d'armature pour béton SD. Cette certification fournit des informations importantes sur le cycle de vie d'un produit, qui sont essentielles pour améliorer la durabilité de la production. De plus, les investissements récents dans les nouvelles technologies et dans des solutions innovantes devraient apporter une valeur stratégique à long terme, renforcer le portefeuille de produits du segment, réduire encore les coûts et limiter progressivement l'empreinte environnementale des opérations.

Dans le **segment Immobilier**, Noval Property a poursuivi son programme d'investissement en 2021. Entre autres projets, l'expansion du centre commercial River West a été achevée, ce qui a permis de doper la valeur des immeubles de placement et d'augmenter les revenus locatifs de la société d'investissement immobilier (Real Estate Investment Company ou « REIC »). En outre, au quatrième trimestre de 2021, Noval Property a acquis (par le biais d'une coentreprise avec un fonds immobilier) un terrain de choix à Athènes, où le développement d'un complexe de bureaux de grande envergure et respectueux de l'environnement est prévu.

En novembre 2021, ElvalHalcor a émis avec succès un prêt d'obligations de 250 millions d'euros. En décembre 2021, Noval Property a émis avec succès un prêt d'obligations vertes de 120 millions d'euros. Ces deux obligations ont une échéance de sept ans et sont cotées à la Bourse d'Athènes.

Finalement, Viohalco a élaboré un plan complet et une feuille de route pour ses filiales afin de surveiller tous les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela inclut le suivi d'un large éventail d'indicateurs de performance pour mesurer les progrès et l'atténuation des risques. En outre, les filiales de Viohalco se sont concentrées sur l'augmentation de la part de métaux recyclés utilisés dans l'apport de matières premières, ainsi que sur la réduction de l'empreinte carbone opérationnelle des entreprises pour aider leurs clients à atteindre leurs propres objectifs de durabilité.

1.2 Résultats de l'exercice 2021

La Société clôture l'exercice avec un bénéfice de 125.371 k€, contre un bénéfice de 8.544 k€ en 2020.

Les principales rubriques du compte de résultat non consolidé de la Société peuvent être résumées comme suit:

- Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, de 761 k€ pour l'année 2021 contre 435 k€ pour l'année 2020 ;
- Charges d'exploitation de 7.337 k€ pour l'année 2021, contre 5.673 k€ pour l'année 2020 ;
- Résultat financier net de 136.747 k€ pour l'année 2021, contre un résultat financier net de 15.281 k€ en 2020. La contribution principale à ce résultat est le dividende de 115.426 k€ de la filiale ElvalHalcor et un gain en capital sur la vente d'actions de ElvalHalcor pour 19.882 k€.

1.3 Perspectives (au niveau Groupe)

En 2022, l'inflation dans la zone euro, la hausse des prix de l'énergie et les tensions géopolitiques devraient affecter l'activité au cours de l'exercice. Cependant, à mesure que la pandémie régresse, les conditions de marché au sens large devraient être de plus en plus favorables, grâce à la reprise sur un certain nombre de marchés, notamment les secteurs de l'automobile, de l'industrie et de la construction. Les tendances encourageantes vers une hausse de la demande de produits et de services dans les segments de Viohalco sont évidentes.

Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer la totalité de l'impact des troubles en Europe de l'Est sur Viohalco et ses sociétés, l'exposition à l'Ukraine et à la Russie est dans l'ensemble minimale et, à ce titre, aucun impact important immédiat n'est prévu. Viohalco et ses sociétés ont pris des mesures pour atténuer toute éventuelle perturbation et surveillent la situation de près. Si la crise devait se prolonger et aggraver les problèmes, tels que l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, Viohalco réévaluera et modifiera son approche en conséquence.

Les sociétés de Viohalco sont très bien placées pour tirer parti des tendances en matière de durabilité qui poussent à la hausse la demande de produits à faible émission de carbone. Ces produits, qui sont également fortement recyclables, sont fabriqués avec une proportion élevée de matières recyclées contribuant à une économie circulaire remplaçant les métaux

primaires dont la proportion en carbone est beaucoup plus élevée, constituent une part importante de l'offre de Viohalco et devraient être très demandés au cours de l'année 2022 et au-delà.

Viohalco conservera son approche dynamique pour mettre en œuvre sa stratégie, laquelle produit déjà des résultats tangibles. Ses sociétés prévoient d'investir encore davantage dans l'optimisation des capacités de production et de maintenir particulièrement l'accent sur l'innovation afin d'étendre leur offre de produits et de services, tout en renforçant leur avantage concurrentiel. Les sociétés de Viohalco chercheront en permanence à pénétrer sur de nouveaux marchés et à consolider leur positionnement sur les marchés existants, en maintenant une approche du marketing et du développement de produits orientée client. De plus, elles continueront à donner la priorité à leurs collaborateurs, à préserver leur santé et leur bien-être, et à investir dans le développement des employés, la formation et l'attraction de nouveaux talents. Enfin, les sociétés de Viohalco maintiennent leur engagement solide en faveur de la durabilité, en continuant à soutenir la transition énergétique et en s'efforçant de saisir les grandes tendances mondiales.

1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le processus de gestion des risques de la Société comprend quatre étapes :

- a) les risques sont identifiés au cours d'une revue périodique ;
- b) il en résulte la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à une analyse et à une évaluation à la fois quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque actualisé de la Société ;
- c) cette liste de risques prioritaires fait ensuite l'objet d'un examen approfondi afin d'assurer une cartographie correcte et à jour de la réponse aux risques applicables, à savoir les structures, politiques, procédures et mécanismes de suivi mis en place par les directions opérationnelles afin de gérer ces risques ;
- d) le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et se penche régulièrement sur certains aspects du contrôle interne et de la gestion des risques.

Pour plus d'informations sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée, les actionnaires sont invités à se référer à la section sur la gestion des risques dans le rapport annuel relatif aux comptes consolidés.

2. Affectation du résultat (bénéfice de l'exercice en cours)

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende brute de 0,10 euro par action et d'affecter le solde en bénéfice reporté, comme suit :

Le bénéfice à affecter se présente comme suit :

- Bénéfice reporté des exercices précédents	37.053 k€
- Bénéfice de l'année en cours	125.371 k€
- Bénéfice à affecter au 31 décembre 2021	162.425 k€
- Bénéfice à distribuer - rémunération du capital	25.919 k€
- Bénéfice reporté au 31 décembre 2021	136.506 k€

Compte tenu de l'acompte sur dividende brut de 0,01 euro par action versé en juin 2021, un solde brut de 0,09 euro par action sera payable après approbation par l'assemblée générale de la présente proposition de résolution.

3. Informations sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6.§ 1er 2° du Code des sociétés et des associations)

Le conflit ukrainien qui a commencé en février 2022 peut provoquer une volatilité accrue du marché et des perturbations dans de nombreux aspects de l'économie mondiale au cours de l'année 2022. Bien que l'impact de la crise sur les filiales de Viohalco ne puisse être entièrement prédit, leur exposition globale à l'Ukraine et à la Russie est limitée et les conséquences ne devraient pas avoir d'impact matériel sur le cours des affaires. L'exposition des ventes à ces marchés représente une partie insignifiante du chiffre d'affaires total et toute perte sera entièrement compensée par la demande sur d'autres marchés. Afin d'atténuer les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, les sociétés de Viohalco ont déjà commencé à déplacer l'approvisionnement en matières premières provenant actuellement de Russie vers des marchés alternatifs. En termes de financement, les entreprises ne sont pas exposées aux banques russes, bien qu'elles puissent constater un certain impact sur les assurances crédit et transport. Enfin, bien que le conflit en Ukraine ait accéléré la crise énergétique mondiale déjà vécue depuis le second semestre 2021, les entreprises de Viohalco ont déjà pris des mesures en vue de réduire l'impact commercial. Viohalco et ses sociétés suivent de près la situation et modifieront leur approche si nécessaire.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'y a pas eu d'autre événement important postérieur à la clôture de l'exercice. Les actionnaires sont également invités à lire la section sur les événements subséquents du rapport de gestion sur les états financiers consolidés de la Société.

4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société (art 3:6.§ 1er 3° du Code des sociétés et des associations)

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'autres circonstances particulières qui pourraient avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. Activités en matière de recherche et de développement (art. 3:6.§ 1er 4° du Code des sociétés et des associations)

Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2021, la Société n'a elle-même exercé aucune activité de recherche et de développement. Celle-ci est du ressort des filiales et fait l'objet de commentaires dans la section sur la performance commerciale et le rapport d'activité de chaque segment.

6. Succursales de la Société (art 3:6.§ 1er 5° du Code des sociétés et des associations)

La Société possède une succursale en Grèce appelée Viohalco (succursale Grecque) qui détient les participations établies principalement en Grèce et gère les actifs d'exploitation de la Société.

7. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6.§ 1er 8° du Code des sociétés et des associations)

La Société n'a utilisé aucun instrument financier au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Néanmoins, les filiales utilisent des instruments de couverture dont les détails sont présentés dans les états financiers du rapport annuel 2021.

8. Gouvernance d'entreprise (art 3:6.§ 2 du Code des sociétés et des associations)

Pour la description des règles de bonne gouvernance qui ont été mises en place, le Conseil d'Administration demande à l'assemblée générale de bien vouloir se référer au rapport annuel établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations et publié avec les comptes consolidés.

Par le présent rapport, nous soumettons à l'approbation des actionnaires les comptes annuels de la Société qui rendent compte de manière fidèle des activités de la Société qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2021.

Les informations sur la diversité et les informations non financières figurent dans les rubriques « Rapport de Gouvernance » et « Informations non financières » du Rapport annuel consolidé de la Société.

La déclaration de gouvernance d'entreprise de la Société fournit des informations détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit ainsi que la confirmation de l'expertise d'au moins un de ses membres sur les questions comptables et financières.

Nous vous demandons d'accorder la décharge totale pour l'achèvement de notre mandat au cours de l'exercice financier écoulé, de même que la décharge au commissaire-réviseur pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Fait à Bruxelles, le 17 mars 2022

Evangelos MOUSTAKAS
Vice-Président exécutif

Stratos THOMADAKIS
CFO

I. Déclaration de gouvernance d'entreprise

■ Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le **Code 2020**), qui fait office de référence et est disponible sur le site internet de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020 mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2021, la Société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- **Principe 7.6** : « *Un membre non exécutif du Conseil d'administration doit percevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société.* »
- **Principe 7.8** : « *Afin de faire correspondre les intérêts des managers exécutifs avec les objectifs de création durable de valeur de la société, la part variable de la rémunération des managers exécutifs est structurée de façon à être liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société.* »
- **Principe 7.9** : « *Le Conseil d'administration doit définir un seuil minimum d'actions à détenir par les cadres.* »

Explication : La politique de rémunération de la Société est exposée dans le Rapport de rémunération. Une telle politique ne prévoit ni une rémunération variable ni une rémunération basée sur des actions. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la société. Le Comité de nomination et de rémunération est en train de développer un plan de rémunération variable pour les membres de la direction exécutive.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise définies par le Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la **Charte**) est disponible sur le site internet de la Société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de

Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la Société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA).

Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

■ Conseil d'administration

1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance à un niveau. Le conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité de :

- définir les orientations générales de la Société ;
- prendre des décisions concernant tout aspect relatif aux affaires stratégiques, financières et opérationnelles majeures de la Société et procéder à leur examen régulier ;
- décider de la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps et en heure des états financiers de la Société ainsi que des autres informations financières ou non financières importantes à propos de la Société, conformément au droit applicable ;
- suivre et réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
- approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de réexaminer sa mise en place ;
- surveiller la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) aux comptes et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- approuver le rapport sur la rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- tout autre sujet dévolu au Conseil d'administration par le Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil a délégué aux membres de la Direction exécutive les devoirs de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion générale de la Société.

2. Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 15 membres comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président, Administrateur non exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Evangelos Moustakas	Vice-président - Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Michail Stassinopoulos	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO, Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Jean Charles Faulx	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Thanasis Molokotos	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Xavier Bedoret	Administrateur non exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Patrick Kron	Administrateur non exécutif	Mai 2021	Mai 2022
Marion Steiner Stassinopoulos	Administratrice non exécutive	Mai 2021	Mai 2022
Margaret Zakos	Administratrice non exécutive	Mai 2021	Mai 2022
Efthimios Christodoulou	Administrateur non exécutif indépendant	Mai 2021	Mai 2022
Francis Mer	Administrateur non exécutif indépendant	Mai 2021	Mai 2022
Kay Breeden	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2021	Mai 2022
Bernadette Blampain	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2021	Mai 2022
Astrid de Launoit	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2021	Mai 2022

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

3. Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la Société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

Nikolaos Stassinopoulos, Président – Administrateur non exécutif. M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été Président et Vice-Président de Viohalco Hellenic.

Evangelos Moustakas, Vice-Président – Administrateur exécutif. M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, en particulier le poste de Président du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et Etem S.A. Il est Président du Conseil d'administration de l'Hellenic Copper Development Institute et membre du Conseil d'administration de l'International Wrought Copper Council (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos, Administrateur exécutif. M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est Président du Conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium industry S.A. Il est également Président du Conseil d'administration de la « Hellenic Production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au Conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Hellenic Federation of Enterprises entre 1996 et 2019.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO – Administrateur exécutif. M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean Charles Faulx, Administrateur exécutif. M. Faulx détient un master en Sciences économiques de l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals (Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également DG de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Thanasis Molokotos, Administrateur exécutif. M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Xavier Bedoret, Administrateur non exécutif. M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la Direction financière et ensuite la Direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Depuis 2017, il conseille les conseils d'administration et les Comités d'audit sur les questions de gouvernance. Aujourd'hui, il est également président du conseil d'administration et président du Comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également président d'International Trade, une filiale de Viohalco.

Patrick Kron, Administrateur non exécutif. M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son Comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé Président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu Président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que Président de cette société. Patrick Kron est Président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du Conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse) et siège au Conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

Marion Steiner Stassinopoulos, Administratrice non exécutive. Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un

doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au Comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrroht en Allemagne.

Margaret Zakos, Administratrice non exécutive. Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a possédé et géré des entreprises privées en courtage d'assurance et en développement immobilier. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A..

Efthimios Christodoulou, Administrateur non exécutif indépendant. M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été président du Conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été Président d'EFG Eurobank. Il est également président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

Francis Mer, Administrateur non exécutif indépendant. M. Mer détient un master de l'École Polytechnique et un master en ingénierie de l'École des Mines. Il est président honoraire du groupe Safran. Dans le passé, M. Mer a occupé divers postes dans le groupe Usinor Sacilor, dont celui de président du Conseil et de PDG. Il a été président de Cockerill Sambre, d'Eurofer (Fédération européenne des entreprises sidérurgiques) et de l'International Iron and Steel Institute. Il a été président de la Fédération française de l'acier, de la National Technical Research Association, de l'EpE (Entreprises pour l'Environnement) et du Cercle de l'Industrie, ainsi que coprésident du Conseil d'administration d'Arcelor. M. Mer a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France de 2002 à 2004.

Kay Breeden, Administratrice non exécutive indépendante. Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques, d'entreprises et de cabinets de conseil en gestion. Elle compte notamment onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze ans passés au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et la responsabilité sociale d'entreprise, l'excellence commerciale, des installations et de l'immobilier d'entreprise ; et cinq années auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Bernadette Blampain, Administratrice non exécutive indépendante. Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques

de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

Astrid de Launoit, Administratrice non exécutive indépendante. Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés, sur proposition du Conseil d'administration, par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code 2020. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, M. Francis Mer, Mme Kay Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des administrateurs indépendants.

En sa qualité de société holding du secteur industriel, Viohalco n'a pas de politique de la diversité applicable à son Conseil d'administration et à ses membres dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des sexes. Il est en effet très courant, dans le monde entier, que dans un environnement de production industrielle lié au traitement des métaux, la grande majorité du personnel se compose d'hommes. Néanmoins, Viohalco emploie des personnes sur base de leurs compétences et de leurs expériences sans pratiquer la moindre discrimination et s'efforce de garantir la diversité de ses équipes en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Le Conseil d'administration de la Société, cependant, a pris connaissance des obligations légales de l'article 7:86 du CSA, et, assisté du Comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité aux obligations légales en la matière. Le Conseil d'administration de Viohalco se compose actuellement de 10 hommes et 5 femmes. Le Comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Travail et droits de la personne » est fournie dans la section Informations non financières.

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que Président du Conseil (le **Président**).

Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2021 :

Date et lieu	Présence
18 mars 2021 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1
26 avril 2021 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1
25 mai 2021 (vidéoconférence)	Présents : 13 Représentés : 1 Absents : 1
23 septembre 2021 (Athènes)	Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1
9 décembre 2021 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1

■ Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de Président du Comité, M. Xavier Bedoret et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société.

Le Comité d'audit conseille le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le Comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 17 mars, le 21 mai et le 8 décembre, par visioconférence, avec tous les membres présents ; et le 21 septembre, à Athènes, avec tous les membres présents.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de Président du Comité, de M. Francis Mer et de M. Patrick Kron. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exécuter ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération ; et

- rédige et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2021, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni deux fois : le 18 mars et le 9 décembre, par visioconférence, avec deux membres présents.

■ Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses comités, ainsi que son interaction avec la Direction exécutive. Le 10 décembre 2020, le Conseil a revu le processus d'évaluation du conseil afin de s'assurer que le fonctionnement de la Société est efficace, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la Société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la Direction exécutive.

La performance de la Direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la Société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

■ Direction exécutive

La Direction exécutive est assurée par quatre personnes : le CEO, M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le Vice-Président exécutif, M. Evangelos Moustakas, le CFO, M. Efstratios Thomadakis et le responsable financier de la succursale grecque, M. Panteleimon Mavrakis.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Evangelos Moustakas, Vice-Président – Administrateur exécutif. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO – Administrateur exécutif. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

Efstratios Thomadakis, CFO. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

Panteleimon Mavrakis, Responsable financier de la succursale grecque. M. Mavrakis a fait des études d'économie à l'université du Pirée. Il est entré chez Viohalco en 1979 et a depuis occupé différents postes d'encadrement au sein du département financier de plusieurs sociétés de Viohalco. Entre 2000 et 2013, il était directeur financier de Viohalco Hellenic et de certaines de ses filiales ; depuis 2013, il est responsable des affaires comptables et fiscales de la succursale grecque de Viohalco.

La Direction exécutive est chargée de la gestion courante de la Société. Elle est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Plus spécifiquement, la Direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;

- assurer le suivi et la gestion des résultats de la Société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la Société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la Société.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive de Viohalco.

Procédure

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Approuvée par l'assemblée des actionnaires du 25 mai 2021, cette politique de rémunération sera soumise au vote de l'assemblée des actionnaires chaque fois qu'il y a un changement important, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Actuellement, le Comité de nomination et de rémunération procède à l'élaboration d'un plan de rémunération variable pour la Direction exécutive.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En plus, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Viohalco consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur les objectifs à court et à long terme de la société ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes clés, le conseil d'administration, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, a commencé à élaborer un plan annuel de rémunération variable lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis qui seront ajoutés à la rémunération fixe.

Ce plan comprendrait des mesures financières (dans ce cas, l'EBITDA ajusté) ainsi qu'un ensemble d'objectifs individuels dans les catégories suivantes : finances spécifiques, clients, ESG, processus et efficacité organisationnelle, personnel et leadership. La performance serait évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, il peut recevoir une rémunération variable entre 0 et 100% de la rémunération variable définie « à l'objectif ».

La rémunération variable peut être applicable à partir de l'exercice 2022. La politique actualisée sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022.

■ Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2021 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée d'actionnaires du 31 mai 2022.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir, Rentabilité, Chiffre d'affaires) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la Société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

Conseil d'administration

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021 :

Tableau A (montants en euros) **Rémunération fixe**

Nom des membres	Payé par	Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)	Rémunération totale	Proportions des rémunérations fixe et variable
Nikolaos Stassinopoulos	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Evangelos Moustakas	Viohalco	-	100.000	-	100.000	100%
	Filiales	1.183.429	-	-	1.183.429	100%
	Total	1.183.429	100.000	-	1.283.429	100%
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Michail Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Jean Charles Faulx	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	210.773	19.642	-	230.415	100%
	Total	210.773	44.642	-	255.415	100%
Thanasis Molokotos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	802.543	90.304	-	892.848	100%
	Total	802.543	115.304	-	917.848	100%
Xavier Bedoret	Viohalco	-	320.000	4.012	324.012	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	Total	-	370.000	4.012	374.012	100%
Patrick Kron	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Marion Steiner Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Margaret Zakos	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Efthimos Christodoulou (*)	Viohalco	-	-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Francis Mer	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Kay Marie Breeden	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Astrid de Launoit	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Bernadette Blampain	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Rémunération totale	Viohalco	-	795.000	4.012	799.012	100%
	Filiales	3.924.422	209.947	-	4.134.369	100%
	Total	3.924.422	1.004.947	4.012	4.933.381	100%

(*) Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération.

Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2021 :

Tableau B (montants en euros) **Rémunération fixe**

Nom des membres	Payé par	Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)	Rémunération totale	Proportions des rémunérations fixe et variable
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO)	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Direction exécutive	Viohalco	493.454	125.000	3.167	621.622	100%
	Filiales	2.047.268	-	-	2.047.268	100%
	Total	2.540.722	125.000	3.167	2.668.889	100%
Rémunération totale de la Direction exécutive	Viohalco	493.454	125.000	3.167	621.622	100%
	Filiales	2.047.268	-	-	2.047.268	100%
	Total	2.540.722	125.000	3.167	2.668.889	100%

Notes aux tableaux A et B :

(a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

(b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.

(c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la

rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses ICP.

Tableau C* (montants en euros)

	2021**	2020	2019	2018	2017
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive	5.430.003	5.651.680	4.869.806	4.535.405	3.678.809
Performance de la Société					
EBITDA	514.285.403	285.339.931	273.374.327	331.857.157	302.545.754
EBITDA ajusté	426.017.098	294.462.579	302.473.034	317.024.722	284.207.150
Chiffre d'affaires	5.374.512.326	3.850.077.328	4.198.193.708	4.406.185.353	3.721.310.855

* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

** La rémunération moyenne des employés de la Société (autres que les membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive), sur la base d'un équivalent temps plein, s'élève à 99.129 euros.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 26,8 x pour 2021. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit externe

L'audit des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire aux comptes choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 29 mai 2019, la Société a nommé PwC Réviseurs d'Entreprises SRL/ Bedrijfsrevisoren BV) (en abrégé PwC Réviseurs d'Entreprises), représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

■ Gestion des risques de la Société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un Comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

Comme indiqué dans le chapitre du présent rapport annuel intitulé « Risques et Incertitudes », la Direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la Société à la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

- Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la Direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au Comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'Audit interne sous la supervision du Comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

- Fonction d'audit interne

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. La fonction d'audit interne est une activité indépendante, d'assurance objective et de consultation conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les systèmes opérationnels de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe dirigeante des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre des actions correctives pour chacune des constatations et recommandations de l'audit interne en temps utile.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les secteurs à risque qu'il juge essentiels. Elle veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

■ Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe dirigeante de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres du conseil d'administration et des équipes de Direction exécutive respective.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des entreprises distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des entreprises bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux. Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel de toutes les sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également responsable de l'exécution des services communs de l'entreprise tels que les achats, le transport, les technologies de l'information et la comptabilité.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

■ Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

■ Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive doit systématiquement

organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la Société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

■ Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 141.893.811,46 euros représentés par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Les actions de la Société sont toutes librement transférables.

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la Société

exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

■ Assemblée des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12 h 00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la Société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60 % du capital est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58 % du capital est présent ou représenté.

Informations sur les actions et évolution des actions

Le capital social de Viohalco est fixé à 141.893.811,46 euros et divisé en 259.189.761 actions sans valeur nominale.

Les actions ont été émises sous forme nominative et dématérialisée. Toutes les actions sont librement transférables et entièrement libérées. La Société n'a pas émis d'autre catégorie d'actions (actions sans droit de vote ou privilégiées).

Toutes les actions représentant le capital social sont assorties des mêmes droits. Conformément aux statuts de la Société, chaque action confère une voix à son détenteur.

Les actions de Viohalco sont cotées sous le symbole « VIO » avec le code ISIN BE0974271034 sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et sur le marché principal de la Bourse d'Athènes (Athex) avec le même code ISIN et sous le symbole « VIO » (en caractères latins) et « BIO » (en caractères grecs).

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur EURONEXT BRUXELLES en euros	2021	2020
À la fin de l'année	4,59	3,71
Maximum	5,30	3,98
Minimum	3,23	1,54

Cours de l'action sur ATHENS EXCHANGE en euros	2021	2020
À la fin de l'année	4,59	3,74
Maximum	5,19	3,99
Minimum	3,32	1,52

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi
Directrice des relations avec les investisseurs
E-mail : ir@viohalco.com

Viohalco S.A. Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique	Viohalco S.A. – succursale grecque Rue Himaras 16, 151 25 Maroussi, Athènes Grèce
---	--

Tél. Belgique : (+32) 2 224 09 11	Tél. Grèce : (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773
--------------------------------------	--

Marché Symbole Code ISIN	NYSE Euronext Bruxelles VIO BE0974271034
--------------------------------	--

Marché Symbole Code ISIN	Bourse d'Athènes VIO (alphabet latin) et BIO (alphabet grec) BE0974271034
--------------------------------	---

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (les « IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne »).

Structure de l'actionariat

Conformément aux dernières notifications de transparence, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% de droits de vote
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (7,05 % en son nom propre et 23,25 % au nom de la fondation KIKPE en sa qualité de Président du Conseil de la Fondation KIKPE)	30,31 %
Nikolaos Stassinopoulos	27,43 %
Evangelos Stassinopoulos	19,20 %
Michail Stassinopoulos	7,01 %

■ Politique de distribution et de dividende

En tant que holding détenant des participations majoritaires dans des sociétés industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces sociétés à générer une rentabilité et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la durabilité à long terme et verser des dividendes.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise, et sur la base d'une évaluation minutieuse des résultats financiers de chaque année et du contexte économique et commercial plus large, la société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés d'exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

■ Calendrier financier

Date	Événement
Vendredi 18 mars 2022	Téléconférence sur les résultats financiers 2021 avec les investisseurs et les analystes
Mercredi 20 avril 2022	Publication du rapport annuel 2021
Mardi 31 mai 2022	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2022
Vendredi 3 juin 2022	Date ex-dividende de l'exercice 2021
Lundi 6 juin 2022	Date d'enregistrement pour les bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2021 <i>(Les actions seront échangées ex-dividende avant le 17 juin 2022, qui est le jour d'expiration des contrats à terme - future (séries de juin) à la Bourse d'Athènes et avant le 15 juillet 2022, qui est la date d'expiration des contrats à terme - future sur l'indice FTSE/ATHEX Large Cap)</i>
Mardi 7 juin 2022	Paiement du dividende de l'exercice 2021
Jeudi 22 septembre 2022	Résultats semestriels 2022

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	3,0		
1002	1,0		
1003	3,4	1,0	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	5.084	1.740	3.344
1012	382		382
1013	5.466	1.740	3.726
Frais de personnel			
1021			
1022			
1023	1.239.623		
Montant des avantages accordés en sus du salaire			
1033			

Temps partiel

Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein

Temps partiel

Total

Frais de personnel

Temps plein

Temps partiel

Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	3,4	1,0	2,4
1013	5.742	1.710	4.032
1023	1.042.932		
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3	1	3,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	2	1	2,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2	1	2,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	1	3,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	